



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 juillet 2018  
19 heures 00

-----

GF/NM

N° 002320

Ressources  
Humaines -  
Convention  
d'indemnisation du  
CET.

Affiché le :

Le mardi 17 juillet 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 11 juillet 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Jean AILLAUD (1er Adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

**ABSENTS** : Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** le décret n° 2004-878 du 26 août 2004, relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale, notamment son article 11 relatif aux modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement.

Madame le Maire expose que le décret susvisé prévoit que les collectivités peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change de collectivité, notamment par la voie d'une mutation.

Les conditions financières de reprise du compte épargne-temps doivent être définies par la signature d'une convention entre la collectivité d'origine et celle d'accueil.

Cette convention rappelle en outre le solde et les droits d'utilisation du CET dans la collectivité d'origine et prévoit les conditions, la date du transfert et le montant de la compensation financière.

Ainsi un agent de la Ville d'Apt a quitté la collectivité le 1er juillet 2018 par voie de mutation sans avoir pu solder son compte épargne temps au terme du délai légal de préavis de 3 mois.

Une convention financière doit être établie avec la commune de Roussillon l'ayant recruté et la Ville d'Apt pour compenser le reliquat de 38 jours de congés épargnés non pris par l'agent.

## **LE CONSEIL A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** la convention annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Dominique SANTONI**